

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 avril 2012
(convocation du 2 avril 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h
Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h
Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry
M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45
Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
M. LOTHAIER Pierre à M. SIBE Maxime
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55
Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45
Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Bordeaux-ZAC Bastide Niel-
□ Avenant n°1 au marché subséquent n°10341U-Décision

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a confié à l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine MVRDV, par marché subséquent n°10341U, la définition du projet urbain de la ZAC Bastide Niel à Bordeaux pour un montant de 1 402 850€ HT.

Cette mission comporte la réalisation d'un plan guide, mis à jour et actualisé pendant la durée de l'accord-cadre, ainsi que l'établissement d'un système de management environnemental. A ces premiers éléments il convient aujourd'hui d'ajouter la réalisation et l'installation d'une maquette « physique » du projet urbain de la ZAC Bastide Niel.

Au-delà de la réhabilitation d'une friche urbaine, le projet de la ZAC Bastide Niel se veut innovant en matière d'urbanisme, d'écologie, de mobilité, de dimensionnement des espaces publics. Ce projet, qui fait figure de modèle bordelais d'urbanisme durable, va considérablement transformer la physionomie de la rive droite. Dès lors, la maquette proposée par MVRDV doit jouer un double rôle.

Exposée en permanence, accessible au public, elle sera un outil à but pédagogique, permettant aux futurs habitants, aux riverains, aux Bordelais, d'avoir une perception plus juste et de s'approprier ce projet, d'apprécier la répartition des formes et des volumes bâtis, des pleins et des vides.

Par ailleurs, cette maquette pourra être exposée à l'occasion d'événements professionnels (AGORA, etc), où elle sera un véritable outil de communication pour la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Cette prestation n'avait pas été intégrée à la mission de définition du projet urbain du marché subséquent 1 de l'accord cadre.

La maquette proposée par MVRDV n'oubliera pas de contextualiser le projet Bastide Niel, car elle fera apparaître également le front bâti de la rive gauche, permettant ainsi à l'observateur de mettre en relation ville ancienne et quartier nouveau.

Il est donc nécessaire de modifier par avenant le Cahier des Clauses Techniques Particulières ainsi que la décomposition du prix global et forfaitaire figurant dans les annexes de l'acte d'engagement.

La délibération proposée a pour objet d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,

VU le projet d'avenant n° 1 au marché n° 10341U, mis à disposition des élus communautaires en application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'IL convient d'autoriser la signature de l'avenant n°1 au marché n°10341U prévoyant la réalisation d'une maquette du projet Bastide-Niel,

DECIDE

ARTICLE 1 : Le projet d'avenant n°1 au marché n°10341U mis à disposition des élus est approuvé.

ARTICLE 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 au marché n°10341U passé avec l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine MVRDV pour un montant supplémentaire de **53 420 € HT** portant le montant du marché à **1 456 270 € HT** soit une augmentation de 3,81% par rapport au montant initial.

ARTICLE 3 : La dépense est à imputer au budget principal 2012 au Chapitre 23 – Compte 2315-Fonction 8220-CRB UB 00-Programme HB 32.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 avril 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
24 AVRIL 2012**

PUBLIÉ LE : 24 AVRIL 2012

M. MICHEL DUCHENE